

4EPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-056

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mme BOULY Manon afin d'effectuer son emménagement au 14, rue de Ledringhem à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements face au 14, rue de Ledringhem, et ce, le samedi 13 avril 2024 de 7h à 18h.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 02/04/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 02/04/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHAENDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHAENDT